

Avis présentés par la FSU au CHSCT 13 du 30 avril 2020

Avis n°1 : Situation épidémique du 13

Les représentant-es des personnels du CHSCT-13, constatant que le bulletin de situation de l'ARS PACA signale que "Le virus circule activement dans notre région », que le nombre d'hospitalisations est encore très élevé, que les Bouches du Rhône en comptent le plus grand nombre, ils demandent de différer la réouverture totale des écoles de notre département à une date ultérieure au 11 mai.

Avis N°2 : Temps de concertation

Afin de pouvoir réfléchir en équipe aux multiples paramètres de l'organisation des conditions de rentrée des élèves du primaire, conformément au protocole sanitaire, les représentant-es des personnels du CHSCT-13 demandent qu'une semaine soit banalisée pour les personnels. Cette semaine banalisée doit permettre l'organisation des conseils d'école nécessaires à l'information et à la consultation des parents d'élèves. La banalisation de cette semaine suppose une organisation de la prise en charge des enfants actuellement accueillis permettant la participation de tou-tes les enseignant-es de l'école.

Avis N°3 : Conditions d'ouverture des établissements

Les représentant-es des personnels du CHSCT-13 demandent à l'administration de fournir aux établissements du 1^{er} comme du 2nd degré un tableau listant les éléments de mise en œuvre du protocole sanitaire afin que chacun puisse réfléchir en équipe aux conditions d'ouverture des établissements et qu'un avis puisse être rendu et suivi d'effet. Cette liste doit aussi envisager l'organisation de situations particulières comme les ESS indispensables, les inscriptions... A ce titre, les représentants des personnels demandent à ce que des demi-journées puissent être banalisées en fonction des besoins et pour que des élèves et personnels n'évoluent pas en même temps dans des locaux accueillant un autre public. Il convient de rappeler à tous que les répartitions d'élèves sont à proscrire afin de limiter au maximum le brassage des élèves. Dans la même logique, les groupes d'enfants de personnels prioritaires doivent être figés.

Avis N°4 : Conditions d'encadrement

Afin de garantir les conditions sanitaires, les représentant-es des personnels du CHSCT-13 demandent à l'administration que chaque groupe d'élèves soit encadré par deux adultes.

Avis N°5 : Protection matérielle

Les représentant-es des personnels du CHSCT-13 demandent à l'administration de s'assurer de la fourniture et du remplacement des masques, du gel hydroalcoolique, du savon et des essuie-mains jetables, des lingettes désinfectantes et des thermomètres sans contact nécessaires.

Avis N°6 : Protection individuelle

Les représentant-es des personnels du CHSCT-13 demandent à l'administration de rappeler aux personnels les recommandations concernant le changement de vêtement et les principes sanitaires à appliquer au retour à domicile contenues dans la fiche d'accueil des enfants de personnels prioritaires de la DASH.

Avis N°7 : Prévention des risques psychosociaux

Les représentant-es des personnels du CHSCT-13 alertent l'administration sur les risques psychosociaux auxquels font face les personnels et plus particulièrement les directrices et directeurs d'école depuis le début du confinement. Toutes et tous ont dû s'improviser psychologues pour écouter, apaiser, conseiller des familles en proie à des difficultés de gestion de leurs enfants, de la classe à la maison, les directrices et directeurs doivent aussi rassurer, apaiser les collègues dont le travail en distanciel est complexe, perturbé voire entravé par manque de matériel, par la présence de leurs enfants ou par une situation particulière anxiogène. Les représentant-es des personnels du CHSCT-13 sont inquiets de nombreuses situations de fortes tensions dans les équipes et de personnels faisant état d'épuisement professionnel alors que seules deux journées se sont déroulées depuis la reprise. Les représentant-es des personnels du CHSCT-13 demandent à l'administration d'œuvrer à la prévention de ces risques comme le lui impose le Code du travail (art. L4121) en mettant tout en œuvre pour apaiser les conditions actuelles très anxiogènes, veillant particulièrement à n'adresser aux écoles que les éléments indispensables à l'organisation de ces dernières, à éviter les injonctions paradoxales, à ne pas transmettre plusieurs fois les mêmes courriers et à n'exiger aucun retour dans l'urgence, comme par exemple dans les 48h. Ils lui demandent aussi de s'assurer de l'absence de quelque pression locale supplémentaire. La confiance dans les équipes doit être la règle. Si ces dernières ne répondent pas à une enquête, c'est qu'elles ne le peuvent pas.

Avis N°8 : Prévention des RPS

Afin de prévenir les RPS, les représentant-es des personnels du CHSCT-13 demandent à ce que les enseignant-es ne cumulent pas simultanément des activités en présentiel et en distanciel.

Avis N°9 : Prévention des RPS

Les représentant-es des personnels du CHSCT-13 demandent à l'administration de prévoir une augmentation des temps de décharge des directrices et directeurs.

Avis N°10 : Relations avec les municipalités

Les représentant-es des personnels du CHSCT-13 demandent à l'administration de prévoir la désignation de référents locaux facilitant les relations avec la municipalité.

Avis N°11 : Brassage des personnels

Les représentant-es des personnels du CHSCT-13 demandent à l'administration de veiller à au respect des principes sanitaires dans l'organisation des services des établissements et à éviter au maximum le brassage des personnels en les faisant circuler d'établissement en établissement, risquant ainsi de propager le virus. Ils demandent d'accorder une attention particulière à l'organisation du service des remplaçant-es.

Avis N°12 : Brassage des élèves

Les représentant-es des personnels du CHSCT-13 demandent à l'administration de veiller à l'articulation des temps scolaires et périscolaires en termes sanitaires et de non-brassage d'élèves. Les groupes d'élèves étant ceux définis par les établissements scolaires.